

COMPTE RENDU SOMMAIRE
de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 17 septembre 2024

Date de la convocation : 11 septembre 2024

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY.

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Stéphanie CHARRON, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER.

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

POUVOIRS : Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Constance de PÉLICHY à M. Dominique THÉNAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Maryvonne PRUDHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS.

=====

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum,
MONSIEUR LE PRESIDENT, déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 2 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'ajouter un point supplémentaire :

- 2.9 Convention avec la Société ENEDIS

Unanimité des membres de l'Assemblée pour ajouter ce point.

1. DIRECTION GENERALE

1.1 Election du 1^{er} Vice-Président(e)

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

A obtenu : 27 voix.

A été élu(e) 1^{ère} Vice-Présidente de la CCPS : **Madame Katia BAILLY.**

1.2 Modification des membres de la commission communautaire permanente « Développement économique et touristique »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

DÉSIGNE comme membres de la commission « **Développement économique et touristique** » :

Mme Katia BAILLY, M. Rodolphe NASSIET, M. Denis COLLART, Mme Constance de PELICHY, M. Steve RENARD, M. Christophe BONNET, M. Jean-Noël MOINE, M. Dominique THENAULT, Mme Laurence TREMEAU, M. Patrick PILON, M. Lionel DUPLAIX, M. Jean-Marc CADET, Mme Lucie LECOLLOEC, Mme Patricia GAUTHIER, M. Thierry ZION, M. Jean-Marie THEFFO, M. Dominique DRUPT, M. Bruno de BLOIS, M. Francis GARRIDO

1.3 Modification des membres de la commission communautaire « Culture et Patrimoine »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

DÉSIGNE comme membres de la commission « **Culture et Patrimoine** » :

Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Nicole BOILEAU, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI, M. Patrick PINAULT, Mme Aline POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Brigitte GARNIER, Mme Anne-Marie TURBAT, Mme Karine LE, M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice de RUYVER, Mme Patricia GAUTHIER, Mme Pascale SZCZERBAL, M. Dominique DRUPT, Mme Tatiana VALIOT, M. Cyril AGOUTIN, M. Frédéric DELIGNY

1.4 Modification des membres de la commission communautaire permanente « Aménagement de l'espace »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

DÉSIGNE comme membres de la commission « **Aménagement de l'espace** » :

Mme Katia BAILLY, M. Rodolphe NASSIET, M. André RAIGNEAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Dominique THENAULT, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Nathalie MARCHAND, Mme Fabienne GAUDENZI, M. Didier BRAULT, M. Joachim SALVAN, M. Pascal ANDREAZZA, M. Denis TREMAULT, M. Fabrice WEBER, M. Gilles BILLIOT, Mme Catherine COLAS, Mme Claire MINIERE, Mme Anne KAKKO CHILOFF, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Patrick COUTAND

1.5 Désignation d'un nouveau représentant de la CCPS auprès de la commission de suivi de site TDA-CSS

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

DÉSIGNE 1 représentant : **Madame Katia Bailly** auprès de la commission de suivi de site TDA CSS.

1.6 Remplacement de Madame Constance de Pélichy au sein du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

DÉSIGNE Madame Katia Bailly, en tant que titulaire de La Ferté St-Aubin, dans le collège des représentants de la Communauté de Communes des Portes de Sologne du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne.

1.7 Modification de la composition des représentants auprès du Centre d'Initiatives Locales de Sologne (CILS)

Le Conseil communautaire **PREND ACTE** de la modification de la composition des représentants de la CCPS auprès du CILS :

Mme Katia BAILLY, Mme Anne GABORIT, M. Jean-Paul ROCHE, M. Gilles BILLIOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Denis TRÉMAULT, M. Philippe de DREUZY

1.8 Remplacement de Madame Constance de Pélichy au sein du Comité Syndical du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

DÉSIGNE Madame Katia Bailly en tant que Déléguée titulaire pour La Ferté St-Aubin, au sein du Comité Syndical du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne.

2. AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

2.1 Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) des Portes de Sologne

Le Conseil communautaire **PREND ACTE** de la tenue d'un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi mené par la Communauté de Communes des Portes de Sologne et **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

2.2 Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Jouy-le-Potier - Bilan de la concertation préalable

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

APPROUVE le bilan de la concertation et **PRÉCISE** qu'il sera consultable dans les locaux du service urbanisme de la Communauté de Communes des Portes de Sologne ainsi qu'en mairie aux jours et heures d'ouverture au public,

2.3 Signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise en place d'un Appel à Initiatives Privées (AIP) en vue du déploiement d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise en place d'un Appel à Initiatives Privées (AIP) en vue du déploiement d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE).

ACCEPTE la répartition financière présentée dans le cadre du financement de la présente convention à savoir une participation à hauteur de 10% du coût total de la mission d'AMO, soit entre 2 000€ et 3 000€.

2.4 Rapport triennal local de suivi de l'artificialisation des sols

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

PREND ACTE du débat tenu sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

REND un avis favorable sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols.

ADOPTE le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols.

DIT qu'en application de l'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération et le rapport relatif à l'artificialisation des sols qui lui est annexé seront transmis aux :

- Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
- Président du conseil régional Centre-Val de Loire,
- Président du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne,
- Maires des communes membres de la communauté de communes des Portes de Sologne.

2.5 Economie : Annulation d'une délibération communautaire portant sur la cession des parcelles AV1/AV2/AV3 dans la zone d'activités de la Chavannerie à l'entreprise Blue B Technologies

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ANNULE la délibération n°2023-07-136 datant du 21 novembre 2023 portant sur la cession des parcelles à l'entreprise BLUE B TECHNOLOGIE.

Monsieur le Président est autorisé à commercialiser de nouveau lesdites parcelles et à réévaluer leurs prix le cas échéant.

2.6 Economie : Modification de la grille tarifaire du 109

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ADOPTE les deux nouveaux tarifs ci-dessous, correspondant à la location de bureau de passage :

Location de bureaux	CCPS	
	Nomades ou extérieurs TTC	Nomades ou extérieurs HT
Semaine (hors week-end)	190 €	158.33 €
Mois	740 €	616.67 €
Trimestre	2 000 €	1 666.67 €

2.7 Economie : Adoption du règlement intérieur du 109

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **ADOpte** le règlement intérieur du 109.

2.8 Convention avec la Société GRDF pour une servitude de passage de canalisation souterraine sur le domaine public située sur l'allée des Erables et l'allée des Charmes

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec GRDF pour une servitude de passage de canalisation souterraine sur le domaine public située sur l'allée des Erables et l'allée des Charmes.

2.9 Convention avec la Société ENEDIS pour une servitude de passage de canalisation électrique souterraine sur le domaine public située sur l'allée des Erables et l'allée des Charmes

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec ENEDIS dans le cadre de la servitude de passage de canalisation électrique souterraine sur le domaine public.

3. ENVIRONNEMENT

3.1 Rapport annuel d'activité 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICTOM de Sologne

Le rapport annuel d'activité 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICTOM de Sologne a été présenté aux membres de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire, **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2023 du SMICTOM de Sologne.

3.2 Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CCTVL

Le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CCTVL a été présenté aux membres de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire, **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2023 du service collecte et traitement des ordures ménagères de la CCTVL.

3.3 GeMAPI – Dissolution du Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (SMETABA) et répartition des biens.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité,

APPROUVE la dissolution définitive du SMETABA et la répartition des biens.

3.4 Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin versant de la rivière le Loiret (SAGE Val Dhuy Loiret)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité,

DÉSIGNE 1 représentant : **M. Didier BRAULT** pour siéger au sein de la CLE du SAGE Val Dhuy Loiret

4. FINANCES – MARCHES PUBLICS

4.1 Répartition du prélèvement FPIC 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

APPROUVE la répartition de la contribution au FPIC 2024 comme ci-dessous :

Prélèvement total 2023	489 942 €
Dont part prise en charge par l'EPCI (50%)	249 971 €
Dont part prise en charge par les communes membres (50%)	249 971 €

Répartition entre les communes membres	249 971 €
ARDON	23 816 €
JOUY LE POTIER	19 231 €
LA FERTE SAINT AUBIN	127 848 €
LIGNY LE RIBAUT	16 518 €
MARCILLY EN VILLETTE	28 525 €
MENESTREAU EN VILLETTE	19 880 €
SENNELY	9 064 €

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 RIFSEEP – IFSE erreur matérielle concernant les bénéficiaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

RETIRE la mention « dès lors que le contrat initial ou les contrats successifs sont supérieurs à une durée de 6 mois au sein de la collectivité », qui résulte d'une erreur matérielle.

6. SERVICES A LA POPULATION

6.1 Convention de partenariat 2024 avec le Département relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention RSA avec le Département.

==**==**==**==*

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie le Conseil et clôt la séance à 20h50.

La Ferté Saint-Aubin, le 18 Septembre 2024
Le Président,
Jean-Paul ROCHE

